

ELECTIONS du COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Nous vous proposons d'être :

- **Deux syndicats** combatifs et protecteurs.
- **Deux syndicats** incorruptibles et indépendants du pouvoir politique.
- **Deux syndicats** qui vous assisteront et vous conseilleront tout au long de votre carrière.
- **Deux syndicats** qui vous consulteront lors des grandes décisions à prendre pour notre avenir professionnel.

RENÉGOCIATION D'AMBITIONS 2020 :

- 1/ **Annulation** des avenants signés par une partie du personnel
- 2/ **Recalibrage** du nombre de postes dans les agences
- 3/ **Valorisation** des métiers de spécialisation
- 4/ **Intégration** dans l'indice des frais kilométriques
- 5/ **Renégociation** des fiches de poste et des catégories en fonction du travail demandé

DÉNONCIATION DU PROTOCOLE SIGNÉ ENTRE LE PRÉFET ET LE PRÉSIDENT :

Ce protocole demande aux personnels d'agence d'effectuer un travail de Police.
Si le Président n'annule pas cet accord, nous intenterons
une action juridique pour mise en danger des salariés par l'employeur

DÉCRET GARDIEN :

Aucun décret ne dit qu'un office peut ne mettre qu'un gardien pour 200 logements.
Le décret de 2013 stipule **1 gardien par tranche de 100 logements.**

RÉFÉRENDUM D'ENTREPRISE :

Les Lois Macron incitent à mettre en place des votes des salariés.
Afin d'avoir **une force collective**, nous pousserons la Direction à procéder à des référendums sur de nombreux sujets : Prime d'intéressement **égale pour tous**, **Protection** lors des fusions. Les salariés d'Air France ont voté contre le projet du PDG provoquant son départ. Maintien des acquis **les 35H, les Primes.**

DES NÉGOCIATIONS ANNUELLES RÉELLES :

- Indexer** le point d'indice sur l'inflation (la hausse des prix).
- Augmentation** du montant des tickets restaurants.
- Intégration** de la prime d'ancienneté dans le salaire.
- Déplafonnement** de la prime d'ancienneté.
- Fin** de l'avancement au choix. Avancement égal pour tous.
- Amélioration** du système temps partiel.
- Augmentation** du plafond de pointage à 10H00 au lieu de 7.

RÉVISION DES PRESTATIONS SANTÉ, DE RETRAITE ET DE PRÉVOYANCE
UNE CONVENTION COLLECTIVE RESPECTÉE
DES CONDITIONS DE TRAVAIL AMÉLIORÉES